Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
ID : 031-213101876-20220926-2022_125-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, RIPOLL, SIMÉON, STEMER, VALENTI, VITET et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
26 septembre 2022
Acte n° **2022-125**

Absent(s) représenté(s) :
M. BATAILLE a donné procuration à Mme VITET
M. LOUZON a donné procuration à M. SÉVERAC

Conseillers en exercice : 33

Absent(s) : Mmes BOBO, LE PRIOL, MARNAC et ROUER
MM. BONNET, FÉDOU, LORRAIN, MAILHÉ et PILET

Conseillers présents : 22

Secrétaire de séance : Mme VOISIN Geneviève

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Thème : 3.1 - ACQUISITIONS

Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée AB n° 115 sise 208 route de Magne 31470 FONSORBES

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de l'aménagement d'un itinéraire piétons-cycles entre le croisement de la route de Bragot et l'itinéraire existant de la route de Magne.

Pour ce faire, elle expose que Mme et M. MARTY Marcel acceptent de rétrocéder à la commune de FONSORBES leur parcelle cadastrée AB n° 115, à savoir :

PROPRIÉTAIRES	PARCELLE	SUPERFICIE ACTUELLE	ADRESSE
Mme et M. MARTY Marcel	AB n° 115	29 m²	208 route de Magne 31470 FONSORBES

La cession de cette parcelle interviendrait à l'euro symbolique. Les frais notariés seraient pris en charge par la Mairie.

Aussi, Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ladite parcelle à l'euro symbolique.

Entendu l'exposé de Mme la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : décide d'acquérir la parcelle cadastrée AB n° 115 sise 208 route de Magne 31470 FONSORBES à l'euro symbolique.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 26 septembre 2022.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

.../...

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
ID : 031-213101876-20220926-2022_125-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2022 – acte n° 2022-125 – page 2/2
Thème :	3.1 - ACQUISITIONS
Objet :	Acquisition de la parcelle cadastrée AB n° 115 sise 208 route de Magne 31470 FONSORBES

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

La Secrétaire de Séance
VOISIN Geneviève

Délibération publiée sur le site Internet de la collectivité le 10 OCT. 2022

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 26 septembre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité le 10 OCT. 2022